

Covid-19



**SERVICES OUVERTS /
FERMÉS**

**CENTRES SOCIAUX -
PERMANENCES
SOCIALES DANS LES
QUARTIERS**



**LES MARCHÉS DE
LORIENT**



**COMMERCE
LORIENTAIS**

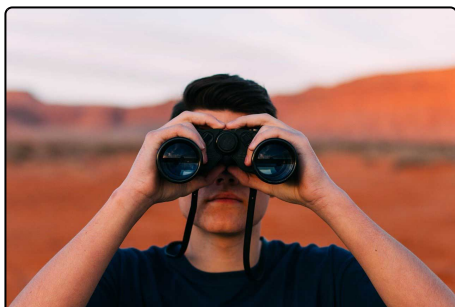
DES TUTOS SPORTIFS

LES ATTESTATIONS Des

attestations papier sont disponibles à l'entrée de la mairie.

Les journaux en proposent à découper dans leurs éditions quotidiennes.

Cliquez pour accéder aux versions à télécharger sur le site du ministère de l'intérieur



CULTURE AND

COInitiatives artistiques et culturelles, à Lorient et alentour !



Une question ? Besoin d'écoute ? La mairie met en place un numéro Solidarité COVID : 06 29 99 74 52

Notez que le port du masque est obligatoire dans toute la ville de Lorient de 7h à 21h jusqu'au 1^{er} décembre.. [Lire l'arrêté préfectoral du 11 novembre 2020](#).

Numéro vert national pour toutes vos questions sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 > 0 800 130 000

[Site d'information Info-coronavirus](#)

Les informations spécifiques au Morbihan sur le [site de la préfecture](#)

La France est confinée du 30 octobre au 1^{er} décembre inclus :

- Déplacements limités, avec une attestation (travail, rdv médical, assistance à un proche, courses ou prendre l'air (1 h / 1 km)
- Réunions privées, rassemblements publics et déplacements entre régions exclus.
- Commerces non essentiels et établissements recevant du public fermés.
- Les aides aux entreprises sont renforcées

Situation sanitaire, aide aux commerçants, animations de Noël,...
Fabrice Loher, maire de Lorient, fait le point dans son message aux Lorientais en date du 18 novembre.

Ce qui change par rapport au confinement de printemps

- Crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés - port du masque dès 6 ans
- Universités et établissements d'enseignement supérieur assurent les cours en ligne
- Le travail continue partout, en télétravail quand c'est possible
- Les services publics restent

ouverts (mairie - poste - banques), pour certains sur rdv

- Les visites en EHPAD et en maisons de retraite sont autorisées dans le strict respect des règles sanitaires.

Renseignements auprès de chaque établissement.

- Les cimetières restent ouverts (obsèques jusqu'à 30 personnes). Port du masque obligatoire